

## **Association APARR**

### Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

### **SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2024**

Aux adhérents,

#### **I. OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **APARR** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### **II. FONDEMENT DE L'OPINION**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

#### **III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et, le cas échéant, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### **IV. VERIFICATIONS SPÉCIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés du Conseil d'Administration aux adhérents.

#### **V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

#### **VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Fontaine les Dijon, le 26 mars 2025

**Pour la SAS Rocard Audit**  
**Philippe BENOIT**  
**Commissaire aux Comptes Associé**

# ASSOCIATION APARR

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>						
Immobilisations incorporelles						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, SAS						
Immobilisations corporelles						
. Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations financières						
. Autres titres immobilisés						
. Autres						
<b>TOTAL (I)</b>	<b>13 160</b>	<b>11 581</b>	<b>1 579</b>	<b>1,67</b>	<b>443</b>	<b>0,73</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés						
. Autres						
Disponibilités						
Charges constatées d'avance						
<b>TOTAL (II)</b>	<b>92 789</b>		<b>92 789</b>	<b>98,33</b>	<b>60 337</b>	<b>99,27</b>
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion Actif (V)						
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>105 949</b>	<b>11 581</b>	<b>94 368</b>	<b>100,00</b>	<b>60 780</b>	<b>100,00</b>

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)		
<p><b>FONDS PROPRES</b></p> <p>Fonds propres sans droit de reprise</p> <p>Fonds propres avec droit de reprise</p> <p>Réserves</p> <p>Report à nouveau</p> <p>Excédent ou déficit de l'exercice</p> <p>Situation nette (sous total)</p>	 <b>Crowe Rocard Audit</b> Commissariat aux Comptes et Audit SAS au capital de 10 000 € 3 rue du Rompot 21121 Fontaine les Dijon Tel 03 80 74 14 34 / www.crowe-rocard.fr				
	41 231	43,69	56 792	93,44	
	27 424	29,06	-15 561	-25,69	
	68 655	72,75	41 231	67,84	
	<b>TOTAL (I)</b>	<b>68 655</b>	<b>41 231</b>	<b>67,84</b>	
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>					
	<b>TOTAL (II)</b>				
<b>PROVISIONS</b>					
	<b>TOTAL (III)</b>				
<b>DETTES</b>					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	36	0,04	55	0,09	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 279	4,53	2 091	3,44	
Dettes fiscales et sociales	17 949	19,02	17 402	28,63	
Autres dettes	150	0,16			
Produits constatés d'avance	3 300	3,50			
	<b>TOTAL (IV)</b>	<b>25 714</b>	<b>19 549</b>	<b>32,15</b>	
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>94 368</b>	<b>100,00</b>	<b>60 780</b>	<b>100,00</b>	
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>					
Legs nets à réaliser :					
- acceptés par les organes statutairement compétents					
- autorisés par l'organisme de tutelle					
Dons en nature restant à vendre					
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>					

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%		
		Total	%	Total	%	Variation	%
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION:</b>							
Ventes de biens et services							
- Ventes de prestations de services							
Produits de tiers financeurs							
- Concours publics et subventions d'exploitation							
- Ressources liées à la générosité du public							
- Dons manuels							
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges							
Autres produits							
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>		<b>194 762</b>		<b>150 744</b>		<b>44 018</b>	29,20
<b>CHARGES D'EXPLOITATION:</b>							
Autres achats et charges externes							
Impôts, taxes et versements assimilés							
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et aux dépréciations							
Autres charges							
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>		<b>168 867</b>		<b>167 931</b>		<b>936</b>	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>		<b>25 895</b>		<b>-17 187</b>		<b>43 082</b>	250,67
<b>PRODUITS FINANCIERS:</b>							
Autres intérêts et produits assimilés							
<b>Total des produits financiers (III)</b>		<b>1 529</b>		<b>1 626</b>		<b>-97</b>	-5,96
<b>CHARGES FINANCIERES:</b>							
<b>Total des charges financières (IV)</b>							
<b>RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>		<b>1 529</b>		<b>1 626</b>		<b>-97</b>	-5,96
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>		<b>27 424</b>		<b>-15 561</b>		<b>42 985</b>	276,24
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS:</b>							
<b>Total des produits exceptionnels (V)</b>							
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES:</b>							
<b>Total des charges exceptionnelles (VI)</b>							
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>							
Total des produits (I + III + V)		196 291		152 370		43 921	28,83
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		168 867		167 931		936	0,55
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>		<b>27 424</b>		<b>-15 561</b>		<b>42 985</b>	276,24
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>							

<b>COMPTE DE RÉSULTAT ( suite )</b>		Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
					
<b>Rocard Audit</b> Commissariat aux Comptes et Audit SAS au capital de 10 000 € 3 rue du Rompot 21121 Fontaine les Dijon Tef 03 80 74 14 34 / www.crowe-rocard.fr					
<b>PRODUITS :</b>					
Dons en nature		4 102	2 865		
Prestations en nature		12 565	11 226		
Bénévolat					
	<b>TOTAL</b>	<b>16 667</b>	<b>14 091</b>		
<b>CHARGES :</b>					
Secours en nature		4 102	2 865		
Mise à disposition gratuite de biens et services					
Prestations		12 565	11 226		
Personnel bénévole					
	<b>TOTAL</b>	<b>16 667</b>	<b>14 091</b>		



# ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

**AUDIT GESTION CONSEIL**

DIJON • ST-APOLLINAIRE | SAVIGNY-LÈS-BEAUNE | SAULIEU | DOLE  
T. 03 80 63 03 00 | [contact@agcweb.net](mailto:contact@agcweb.net) | [www.agcweb.net](http://www.agcweb.net)

## PREAMBULE

L'association APARR a pour objet de structurer et dynamiser la filière audiovisuelle et cinématographique en Bourgogne-Franche-Comté, et de développer les liens avec les professionnels des régions limitrophes.

L'exercice social clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 94 368,42 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 27 423,66 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

  
**Commissariat aux Comptes et Audit**  
SAS au capital de 10 000 €  
21121 Fontaine les Dijon  
Tél 03 80 74 14 34 / [www.crowe-rocard.fr](http://www.crowe-rocard.fr)

## PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

### METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement de l'ANC n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, et modifiés par voie de règlements ultérieurs.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

## AUDIT GESTION CONSEIL

DIJON • ST-APOLLINAIRE | SAVIGNY-LÈS-BEAUNE | SAULIEU | DOLE  
T. 03 80 63 03 00 | [contact@agcweb.net](mailto:contact@agcweb.net) | [www.agcweb.net](http://www.agcweb.net)

## PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

### Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Matériel de bureau et informatique	03 ans

### Créances :

Les créances, dont les créances usagers, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances usagers font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non paiement.

### Contributions volontaires :

Conformément au règlement de l'ANC n°2018-06, les contributions volontaires sont comptabilisées si leur montant est significatif et si l'information concernant leur valorisation est disponible.

Evaluation des contributions volontaires :

- Bénévolat : les contributions en travail sont valorisées au SMIC chargé.
- Mise à disposition en nature : les contributions en biens et services sont valorisées soit pour leur coût réel soit au prix de marché. Par prudence, les coûts minima ont été retenus.

 Crowe  
Roccard Agén  
Commissaire aux Comptes et Audit  
SAS au capital de 10 000 €  
3 rue du Rompot  
21121 Fontaine les Dijon  
Tél 03 80 74 14 34 / www.crowe-rocard.fr

## AUDIT GESTION CONSEIL

DIJON • ST-APOLLINAIRE | SAVIGNY-LÈS-BEAUNE | SAULIEU | DOLE  
T. 03 80 63 03 00 | [contact@agcweb.net](mailto:contact@agcweb.net) | [www.agcweb.net](http://www.agcweb.net)

## Annexe association (suite)

### NOTES SUR LE BILAN ACTIF

#### Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	11 394	1 523		12 917
Immobilisations financières	90	153		242
<b>TOTAL</b>	<b>11 484</b>	<b>1 675</b>		<b>13 160</b>

#### Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
<b>TOTAL I</b>				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles Installations générales, agencements divers Matériel de transport Matériel de bureau et informatique Emballage récupérables et divers				
<b>TOTAL II</b>	11 042	539		11 581
<b>TOTAL GENERAL (I+II)</b>	<b>11 042</b>	<b>539</b>		<b>11 581</b>

  
**Commissariat aux Comptes et Audit**  
SAS au capital de 10 000 €  
3 rue du Rompot  
21121 Fontaine les Dijon  
Tel 03 80 74 14 34 / [www.crowe-rocard.fr](http://www.crowe-rocard.fr)

## AUDIT GESTION CONSEIL

### Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances usagers	551	551	
Autres créances	22 929	22 929	
<b>Charges constatées d'avance</b>	1 864	1 864	
<b>TOTAL</b>	<b>25 344</b>	<b>25 344</b>	

### Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	30
Subventions/financements	22 000
Autres produits à recevoir	406
<b>TOTAL</b>	<b>20 336</b>

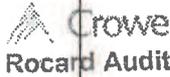
## AUDIT GESTION CONSEIL

## Annexe association (suite)

### NOTES SUR LE BILAN PASSIF

#### Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau	56 792	-15 561			41 231
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	-15 561	15 561	27 424		27 424
Dont générosité du public					
<b>Situation nette</b>	<b>41 231</b>	<b>0</b>	<b>27 424</b>		<b>68 655</b>
<b>Situation nette dont générosité du public</b>					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
<b>TOTAL</b>	<b>41 231</b>	<b>0</b>	<b>27 424</b>		<b>68 655</b>
<b>TOTAL dont générosité du public</b>					

  
**Crowe Rocard Audit**  
 Commissariat aux Comptes et Audit  
 SAS au capital de 10 000 €  
 3 rue du Rompot  
 21121 Fontaine les Dijon  
 Tel 03 80 74 14 34 | www.crowe-rocard.fr

#### Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	36	36		
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	4 279	4 279		
Dettes fiscales et sociales	17 949	17 949		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	150	150		
Produits constatés d'avance	3 300	3 300		
<b>TOTAL</b>	<b>25 714</b>	<b>25 714</b>		

### AUDIT GESTION CONSEIL

### Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	 Rocard Audit	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	Commissariat aux Comptes et Audit SAS au capital de 10 000 € 3 rue du Rompot 21121 Fontaine les Dijon Tél 03 80 74 14 34 / <a href="http://www.crowe-rocard.fr">www.crowe-rocard.fr</a>	
Emprunts et dettes financières diverses		3 082
Fournisseurs		11 098
Dettes fiscales et sociales		
Autres dettes		
<b>TOTAL</b>		<b>14 180</b>

## AUDIT GESTION CONSEIL

DIJON • ST-APOLLINAIRE | SAVIGNY-LÈS-BEAUNE | SAULIEU | DOLE  
T. 03 80 63 03 00 | [contact@agcweb.net](mailto:contact@agcweb.net) | [www.agcweb.net](http://www.agcweb.net)

## Annexe association (suite)

### NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

#### Subventions reçues :

Les subventions comptabilisées en produits sont les suivantes :

Nature	Rocard Audit	31/12/2024	31/12/2023
Subventions issues de financements publics	Commissariat aux Comptes et Audit	169 500	142 500

  
Rocard Audit  
3 rue du Rompot  
21121 Fontaine les Dijon  
Tél 03 80 74 14 34 / www.crowe-rocard.fr

## AUDIT GESTION CONSEIL

DIJON • ST-APOLLINAIRE | SAVIGNY-LÈS-BEAUNE | SAULIEU | DOLE  
T. 03 80 63 03 00 | [contact@agcweb.net](mailto:contact@agcweb.net) | [www.agcweb.net](http://www.agcweb.net)

## Annexe association (suite)

### AUTRES INFORMATIONS

#### Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres		
Non cadres	2,25	
<b>TOTAL</b>	<b>2,25</b>	

**Crowe**  
**Rocard Audit**  
Commissariat aux Comptes et Audit  
SAS au capital de 10 000 €  
8 rue du Rompot  
21121 Fontaine les Dijon  
Tél 03 80 74 14 34 / www.crowe-rocard.fr

#### Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 2 664 E.

## AUDIT GESTION CONSEIL